### - 246 - PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 avril 2005 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Damede-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents : monsieur Armand Comeau, directeur général, Me Jacques Robichaud, greffier et Micheline L. Morency, trésorière.

Absent : le conseiller, Jacques Montesano

\*

#### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

#### 2005-04-80 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Point retiré: 4.5 Assurances générales – avenant.

#### Points ajoutés :

**6.1** – Demande d'entente pour l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation avec urne « ACCU-VOTE ES 2000 »;

**6.2** – Embauche d'employés temporaires à la Gestion du territoire.

ADOPTÉE

## 2005-04-81 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2005, DES SÉANCES SPÉCIALES DU 21 MARS ET DU 4 AVRIL 2005</u>

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances régulière et spéciale tenues les 8 et 21 mars et le 4 avril 2005, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2005, des séances spéciales du 21 mars et du 4 avril 2005, tel que présenté.

ADOPTÉE

### 2005-04-82 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2005 - APPROBATION</u>

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2005, au montant de **76,748.85** \$.

**ADOPTÉE** 

### 2005-04-83 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2005 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2005, au montant de **338,596.58** \$.

ADOPTÉE

### 2005-04-84 <u>LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS DE MARS 2005</u> – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de mars 2005, au montant de **17,556.23** \$.

ADOPTÉE

### 2005-04-85 <u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU</u> VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2004, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

La trésorière et le maire exposent les faits saillants du rapport financier.

### 2005-04-86 <u>DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIEL</u>

La trésorière dépose l'état des revenus et dépenses trimestriel au 31 mars 2005, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 2005-04-87 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2005-02, BOULEVARD</u> PERROT (LOT: 3 132 556)

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu une demande de dérogation mineure de madame Géraldine Tabish, concernant le lot numéro 3 132 556, à l'effet de permettre le lotissement de ce lot avec la largeur en front d'une rue publique de 24,86 mètres au lieu des 25 mètres prescrits au règlement de lotissement no 246;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure et recommande qu'elle soit refusée;

Considérant que la dérogation porte sur une largeur en front d'une rue publique de 0,14 mètre (0,46 pi.) seulement;

Considérant que la demande de lotissement ne crée aucune enclave;

Considérant que la demande de dérogation ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

#### 2005-04-87 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2005-02, concernant le lot 3 132 556, à l'effet de permettre le lotissement de ce lot avec une largeur en front d'une rue publique de 24,86 mètres au lieu des 25 mètres prescrits au règlement de lotissement no 246.

ADOPTÉE

## 2005-04-88 <u>MANDAT À GÉNIVAR GROUPE-CONSEIL INC. – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DE LA RUE CLARENCE-GAGNON</u>

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire:

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de donner mandat à Génivar Groupe-Conseil inc. pour la réalisation au plus tard le 15 juin 2005, si possible, d'une étude environnementale complémentaire d'un terrain situé à l'intersection Perrot/Clarence-Gagnon, incluant toutes les démarches requises en vue d'obtenir du ministère de l'Environnement du Québec les autorisations nécessaires. Le coût du mandat est de **14,350 \$,** plus taxes, suivant l'offre de service du 7 mars 2005; le tout puisé à même le surplus libre.

Le conseiller Serge Roy demande le vote.

Ont voté pour : Jacques Sirois, Gisèle Péladeau et Daniel Lauzon;

Ont voté contre : Serge Roy et Linda McGrail.

ADOPTÉE

### 2005-04-89 <u>MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES</u>

Attendu que l'article 29,9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec, pour les années 2005 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville:

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

#### 2005-04-89 ... suite

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Que, pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

Que, la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, tel qu'il apparaît dans le cahier des charges annuel (publié sur le site Internet de l'UMQ);

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

## 2005-04-90 CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le conseil municipal de la Ville ratifie la signature de la lettre d'entente no 2, par le directeur général, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, concernant la fermeture de la bibliothèque le dimanche de Pâques et l'abolition du congé férié du lundi de Pâques pour les préposées de la bibliothèque Marie-Uguay.

**ADOPTÉE** 

## 2005-04-91 <u>FONDS MUNICIPAUX VERTS – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE</u> D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE GESTION DES BOUES USÉES

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière de **100,000** \$ au Fonds municipaux verts, pour le programme de gestion des boues usées.

**ADOPTÉE** 

# 2005-04-92 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC 4234413</u> <u>CANADA INC. « LES PALISSADES DE L'ANSE AU SABLE »</u> PRÉVOYANT CERTAINES NORMES DE CONSTRUCTION DE MAISONS

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, avec la compagnie **4234413 Canada inc.**, une entente établissant certaines normes de construction de maisons du projet « Les Palissades de l'Anse au Sable ».

**ADOPTÉE** 

### 2005-04-93 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2005

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employés étudiants pour la saison estivale 2005, aux postes et pour la durée mentionnés ci-après, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 02-701-50-114 :

**Marc-André Lafrenière**: préposé aux parcs et terrains sportifs (à compter du début mai 2005);

**Mélanie Lalonde** : responsable du service de garde camp de jour La Samare (à compter du 27 juin 2005).

ADOPTÉE

#### 2005-04-94 EMBAUCHE DE MONITEURS AU CAMP DE JOUR LA SAMARE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'embaucher les personnes suivantes, à titre d'employés temporaires, au poste de moniteur et monitrice pour le camp de jour La Samare pour la saison estivale 2005, à compter du 27 juin 2005, pour une durée maximale de 8 semaines; le tout puisé à même le poste budgétaire 02-701-50-114 :

Mylène Nadon, Marie-Pier Ouellet, Stéphanie Bélanger-Cateysson, Catherine Granger, Jessica Morrissette, Stéphanie Radziszewski, Fanny Carignan et Maude Chicoine-Cotnoir

ADOPTÉE

### 2005-04-95 <u>EMBAUCHE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE</u>

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'embaucher monsieur **Dominique St-Denis**, à titre d'employé temporaire, au poste de préposé à la maintenance, à compter du 17 avril 2005, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 02-701-20-112.

ADOPTÉE

### 2005-04-96 <u>DEMANDE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UN NOUVEAU</u> MÉCANISME DE VOTATION AVEC URNE « ACCU-VOTE ES 2000 »

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité peut, conformément à une entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et des Régions et le Directeur général des élections, faire l'essai, lors d'un scrutin, d'un nouveau mécanisme de votation;

#### 2005-04-96 ... suite

Considérant que l'entente peut prévoir qu'elle s'applique également aux scrutins postérieurs pour lequel elle a été conclue; dans ce cas, sa durée d'application doit être prévue;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et des Régions et le Directeur général des élections afin d'utiliser un nouveau mécanisme de votation avec une urne « ACCUVOTE ES 2000 », lors de la prochaine élection générale du 6 novembre 2005 et de s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant la date qui sera déterminée avec les autres municipalités parties à l'entente.

De mandater à cette fin, le greffier pour faire les démarches nécessaires auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du Directeur général des élections.

**ADOPTÉE** 

### 2005-04-97 <u>EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À LA GESTION DU TERRITOIRE</u>

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'employés temporaires à la Gestion du territoire, aux postes mentionnés ci-après, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même les postes budgétaires 02-320-10-112 et 02-320-00-112 :

Marie-Pierre Larivière, au poste de jardinière, à compter du 4 avril 2005; Guillaume Boyer, au poste d'aide-jardinier, à compter du 18 avril 2005; Sébastien Lalonde, au poste de journalier, à compter du 18 avril 2005; Daniel Vaudrin, au poste de journalier, à compter du 18 avril 2005.

**ADOPTÉE** 

### <u>DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES</u>

Rapports du département de la Gestion du territoire. Procès-verbal du CCU du 29 mars 2005. Procès-verbal du Comité santé et sécurité – 1<sup>er</sup> mars 2005. Compte-rendu du Comité de relation de travail – 24 mars 2005.

### **2005-04-98 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h35.

**ADOPTÉE** 

Michel Tartre Maire	Me Jacques Robichaud Greffier
/vc	
***********	******************